

**COMITÉ DES DROITS
DE L'ENFANT**

**RÉPONSES ÉCRITES DU GOUVERNEMENT DOMINIQUAIS AUX QUESTIONS
POSÉES DANS LA LISTE DES POINTS À TRAITER (CRC/C/Q/DMA/1), REÇUES
PAR LE COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT À L'OCCASION DE L'EXAMEN
DU RAPPORT INITIAL DE LA DOMINIQUE (CRC/C/8/Add.48)**

[Document reçu le 13 avril 2004]

CRC/C/RESP/55
GE.04-40977 (F) 040504 070504

APPLICATION DE LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT

Réponses aux questions posées dans la liste des points à traiter à l'occasion de l'examen du rapport initial de la Dominique (CRC/C/8/Add.48)

PREMIÈRE PARTIE

A. DONNÉES ET STATISTIQUES

Le Gouvernement dominiquais reconnaît l'importance des données statistiques pour tout ce qui a trait à la formulation des politiques, à l'élaboration des projets et à leur mise en œuvre. Il y a en Dominique une Division des statistiques qui compile les données relatives à la population et à la croissance économique. Les différents ministères recueillent de leur côté des données portant plus spécifiquement sur leur domaine de compétence. On relève toutefois des carences dans tous les systèmes de gestion de l'information dues en partie à l'absence de données précises provenant des différents secteurs et en partie aux insuffisances dans la collecte et l'analyse des données. Ces faiblesses influent sur le type et la qualité des données disponibles.

QUESTION 1

Données statistiques ventilées (par âge, groupe d'âge, groupe autochtone, zone urbaine et zone rurale) sur le nombre et la proportion d'enfants de moins de 18 ans vivant en Dominique.

Ce type de données ne peut provenir que du recensement de la population qui a lieu tous les 10 ans; à cet égard:

- ◆ L'annexe A contient des données sur la répartition de la population par groupe d'âge et par sexe pour les années 1981, 1991 et 2001;
- ◆ L'annexe B indique la répartition en pourcentage de chaque groupe d'âge et de chaque sexe, pour les années 1981, 1991 et 2001;
- ◆ L'annexe C fournit des données sur la répartition de la population par groupe d'âge, sexe et groupe ethnique, provenant du recensement de 2001.

QUESTION 2

Données ventilées pour les années 2002, 2003 et 2004, sur les crédits (en valeur absolue et en pourcentage des budgets nationaux et locaux et/ou du PIB) alloués à l'application de la Convention, avec indication de la priorité budgétaire accordée aux domaines suivants:

- a) Éducation (selon les différents types d'éducation: préprimaire, primaire et secondaire) (se référer à l'annexe D);
- b) Soins de santé (selon les différents types de services: soins de santé primaires, programmes de vaccination, soins de santé dispensés aux adolescents et autres soins de santé dispensés aux enfants) (se référer à l'annexe E);

c) Enfants handicapés: les enfants handicapés ne relèvent pas d'un seul ministère. Des services sont assurés par les trois ministères qui s'occupent du domaine social, à savoir le Ministère de l'éducation, le Ministère de la santé et le Ministère de la protection sociale. Le Ministère de l'éducation fournit une subvention de 77 000 dollars au Centre Alpha, établissement s'occupant des enfants souffrant de déficiences mentales modérées à sévères qui ne sont pas en mesure de fréquenter une école ordinaire. L'école pour enfants souffrant d'une surdité sévère est entièrement financée par l'État sous le poste: Écoles, tous âges confondus. Les enfants handicapés bénéficient de soins de santé gratuits;

d) Protection des enfants ayant besoin de soins de remplacement, soutien aux institutions d'assistance aux enfants (se référer à l'annexe F);

e) Programmes et activités de prévention des sévices à enfant, de l'exploitation sexuelle des enfants et du travail des enfants et de protection des victimes. Voir l'annexe F (Service de lutte contre la maltraitance des enfants et programme de placement familial);

f) Différentes instances, par exemple les services de probation, la police et les tribunaux s'occupent des questions relatives à la justice pour mineurs. Le financement est donc assuré dans ce domaine sur les crédits globaux alloués aux instances concernées.

QUESTION 3

Données statistiques ventilées (par sexe, âge, groupe autochtone, zone urbaine et zone rurale) pour la période 2001-2003 sur:

a) Le nombre d'enfants handicapés et leur pourcentage (voir à ce propos dans l'annexe G les données provenant du recensement de 2001);

b) Le nombre d'enfants handicapés recevant des soins dans la famille ou vivant en institution (il n'y a pas d'enfants vivant en institution, tous les enfants handicapés étant pris en charge par leur famille);

c) Le nombre d'enfants handicapés fréquentant une école ordinaire bénéficiant d'un enseignement spécial ou n'allant pas à l'école.

À l'heure actuelle, 49 enfants sont inscrits au Centre Alpha, qui prend en charge les enfants souffrant de déficiences mentales modérées à sévères. L'école pour malentendants qui s'occupe des enfants atteints de déficiences auditives graves accueille actuellement 26 enfants. Tous les autres enfants handicapés à l'exception de ceux qui sont directement pris en charge par leur famille sont inscrits dans des écoles ordinaires. Une étude menée conjointement par les Ministères de l'éducation et de la santé a révélé que 93 enfants handicapés en âge d'aller à l'école ne sont pas scolarisés.

QUESTION 4

Données statistiques ventilées (par sexe, âge, zone urbaine ou zone rurale) exprimées en pourcentage du groupe d'âge pertinent pour les années 2001, 2002 et 2003 sur:

a) Les taux d'alphabétisation des individus de moins de 18 ans et des individus de plus de 18 ans. On trouvera dans le tableau ci-après les résultats de l'évaluation nationale en ce qui concerne les niveaux 1 et 2 (deuxième et quatrième année);

TABLEAU: Pourcentage d'enfants de la deuxième année (enfants âgés de 7 à 8 ans) et de la quatrième année (enfants âgés de 9 à 10 ans) dont l'aptitude à la lecture est classée C, ce qui correspond à un retard de deux niveaux ou plus

	2003			2002			2001		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Enfants ayant une aptitude à la lecture classée C à la fin de la deuxième année primaire	39,79	17,36	28,59	33,07	11,13	22,51	42,31	19,77	31,46
Enfants ayant une aptitude à la lecture classée C à la fin de la quatrième année primaire	21,21	8,39	14,71	19,07	5,8	12,56	L'évaluation nationale du niveau des enfants de la quatrième année a commencé en 2002		

b) Les taux de scolarisation des enfants dans le primaire et le secondaire.

Seul le nombre des inscrits est actuellement disponible. On s'emploie à établir le pourcentage que représente le groupe d'âge concerné qui sera disponible ultérieurement;

Année	Nombre d'inscrits à l'école primaire			Nombre d'inscrits à l'école secondaire		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
2000/2001	6 552	5 835	12 387	2 922	3 577	6 499
2001/2002	6 245	5 511	11 756	3 053	3 679	6 731
2002/2003	5 818	5 207	11 025	3 202	3 648	6 850
2003/2004	5 288	4 798	10 086	3 250	3 481	6 731

c) Le pourcentage d'enfants achevant la scolarité primaire et la scolarité secondaire. Ces statistiques sont en train d'être établies et seront disponibles ultérieurement;

- d) Les taux d'abandon scolaire et de redoublement (voir l'annexe H);
- e) Le rapport du nombre d'enseignants au nombre d'enfants et les effectifs par classe. Ces chiffres sont en cours d'établissement et seront disponibles ultérieurement;
- f) Le nombre d'enfants scolarisés au niveau préprimaire. On trouvera dans le tableau ci-après des données portant sur deux années:

Sexe	2001/2002	2002/2003
Garçons	1 069	799
Filles	1 075	759
Total	2 144	1 608

QUESTION 5

Données statistiques ventilées sur la santé des adolescents, y compris sur les maladies sexuellement transmissibles (MST), le VIH/sida, les grossesses et les mariages précoces, l'abus de drogues et d'alcool, la violence et la maltraitance, le suicide et les problèmes de santé mentale.

En ce qui concerne les données sur les maladies sexuellement transmissibles (MST), le VIH/sida et les grossesses précoces, se référer à l'annexe I. Aucun mariage précoce n'est à signaler.

Il n'existe pas de statistique sur les questions suivantes:

- ◆ Abus de drogues et d'alcool;
- ◆ Suicide et problèmes de santé mentale.

QUESTION 6

Données statistiques (par sexe, âge, type d'infraction) sur les enfants ayant eu des démêlés avec la justice pour les trois dernières années (2001 à 2003):

- a) Nombre d'individus de moins de 18 ans soupçonnés d'avoir commis une infraction signalée à la police: voir l'annexe J;
- b) Nombre d'individus de moins de 18 ans condamnés par la justice avec indication de la nature des peines prononcées (travail d'intérêt général, emprisonnement, autres types de peine):

Nature des peines infligées	Nombre de personnes âgées de moins de 18 ans concernées*		
	2001	2002	2003
Ordonnance de mise en probation	27	10	7
Amende	22	15	8
Ordonnance de mise sous surveillance	1	1	1
Libération après réprimande	8	6	4
Non-lieu	5	8	6
Emprisonnement	20	18	24
Païement d'un dédommagement	1	1	1

* Au moment de l'établissement du présent rapport, il n'y avait pas de données ventilées (par sexe et par âge).

c) Nombre de mineurs (âgés de moins de 18 ans) arrêtés et incarcérés, avec indication du lieu de leur détention (poste de police, prison ou autre) et de la durée de leur incarcération, y compris la détention avant jugement:

Année	Nombre de personnes placées en détention	Nombre de personnes emprisonnées
2001	23 garçons	20 garçons
2002	26 garçons 2 filles	18 garçons
2003	45 garçons	24 garçons

Période de détention: 2 à 4 semaines.
Période d'emprisonnement: 1 à 6 mois.

Source: Service des prisons.

d) Nombre de cas signalés de sévices et mauvais traitements infligés à des individus de moins de 18 ans lors de leur arrestation et pendant leur détention: aucune donnée n'est disponible à ce sujet.

QUESTION 7

MESURES SPÉCIALES DE PROTECTION

a) Les sévices sexuels à enfant constituent une préoccupation majeure en Dominique. Il y a des carences dans le domaine de la collecte de données sur les victimes. Des mesures correctives consistant en de nouveaux arrangements entre les ministères concernés ont été prises. En outre, un système de gestion de l'information est en cours de création à la Division de la

protection sociale, un des principaux organismes s'occupant de la protection de l'enfance. On s'attend à ce que ce système améliore la collecte, l'analyse et la diffusion de l'information nécessaire;

On trouvera ci-après des données statistiques sur les cas signalés de sévices sexuels à enfant pour les années 2001 et 2002. Les données pour 2003 sont en cours de compilation:

Type de sévices à enfant	2001	2002
Sévices sexuels	85	60
Sévices sexuels/physiques	4	3
Sévices sexuels/mentaux	4	3
Sévices sexuels/délaissements	3	2
Sévices physiques	18	31
Sévices physiques/mentaux	11	9
Sévices mentaux	15	16
Délaissements	11	10
Délaissements/sévices physiques	1	1
Sévices de caractère non définis	3	4
Total	155	140

Les chiffres ci-dessus font apparaître une diminution du nombre de cas signalés au cours des cinq dernières années.

Il n'y a en Dominique aucun problème grave de prostitution d'enfants, de pornographie mettant en scène des enfants, de vente ou de traite d'enfants. Comme aucun cas possible n'a été officiellement signalé, aucune donnée n'est disponible;

b) Il n'existe aucun système structuré de collecte de données sur les enfants toxicomanes. On trouvera toutefois ci-après des statistiques sur les mineurs inculpés d'abus de drogues qui ont comparu devant des tribunaux pour mineurs (les données disponibles portent uniquement sur le cannabis):

Année	Nombre de personnes inculpées de détention de cannabis
2000	9
2001	35
2002	13
2003	31

Il n'existe aucun centre de désintoxication sur l'île. Le service psychiatrique de l'hôpital central de la Dominique s'occupe des cas les plus graves. Une thérapie est offerte à certains jeunes pendant l'exécution d'une mesure de probation;

c) La question des enfants des rues n'a pas encore été étudiée. La Division de la protection sociale, par l'intermédiaire de son programme de soins en établissement, ou Operation Youth Quake, par le biais de ses programmes internes, s'occupent des cas signalés. Actuellement un projet est élaboré avec l'aide de l'UNICEF aux fins de mesurer l'ampleur du phénomène des enfants des rues;

d) Il n'y a pas de problème grave de travail des enfants. Généralement, les enfants travaillent dans les entreprises familiales mais cela ne constitue pas un obstacle à leur développement général ou un quelconque danger pour eux. Il n'existe pas de travail structuré des enfants. Une surveillance étroite est effectuée par la collectivité, la Division du travail et la Division de la protection sociale.

B. MESURES D'APPLICATION GÉNÉRALE

1. Des efforts sont actuellement faits pour mettre la législation nationale en conformité avec les dispositions et les principes de la Convention. Les ministères recommandent actuellement de nouvelles politiques et des changements d'orientation qui seront traduits en textes de loi. Les vues exprimées dans les forums publics sont également prises en considération. De nouveaux textes de loi et amendements sont à l'examen. Il convient d'appeler l'attention sur les suivants:

a) *Code des droits de l'enfant* – Des discussions sont en cours en vue de l'élaboration d'un code regroupant les différentes dispositions législatives relatives aux enfants;

b) *Loi sur les tribunaux des affaires familiales* – Un projet de loi est en cours d'élaboration;

c) *Loi sur la légitimation, chapitre 37:02* – Des discussions sont en cours pour modifier la loi en vue d'assurer une meilleure protection des enfants nés hors mariage;

d) *Loi sur l'adoption, chapitre 37:03* – Des discussions sont en cours en vue de modifier la loi de façon à mieux réglementer l'adoption internationale;

e) *Loi sur l'obligation alimentaire, chapitre 35:61* – Des discussions sont en cours en vue d'apporter à la loi les modifications suivantes:

- ◆ Suppression de la limite du montant de la pension et établissement de principes directeurs pour aider les tribunaux à fixer ce montant;
- ◆ Habilitation des tribunaux à prendre des décisions interlocutoires en cas d'urgence;
- ◆ Égalité des droits parentaux une fois que la paternité a été établie;

- ◆ Dispositions pour établir la paternité au moyen d'une analyse du sang/ou d'autres moyens médicaux ou scientifiques;
- ◆ Saisie-arrêt sur salaire.

f) *La loi n° 1 de 1990 sur les infractions sexuelles* – Le Gouvernement a approuvé l'élaboration d'amendements à cette loi pour assurer une meilleure protection des enfants.

De nouveaux textes de loi et amendements à la législation tenant compte des dispositions de la Convention sont à présent en vigueur. On citera par exemple:

a) *La loi sur l'obligation alimentaire, chapitre 35:61*, qui a été modifiée en 2001 pour assurer l'accès des pères aux enfants nés hors mariage et porter la pension alimentaire hebdomadaire de 50 à 75 dollars des Caraïbes orientales;

b) *La loi n° 11 de 1997 sur l'éducation*, qui a été modifiée de façon à assurer une éducation préprimaire aux enfants âgés de 0 à 5 ans (contre 3 à 5 ans auparavant);

c) *Les textes réglementaires sur l'éducation préscolaire*;

d) *La loi n° 4 de 2002 sur l'Université d'État*, portant création d'un établissement d'enseignement tertiaire et régissant son fonctionnement;

e) *La loi n° 22 de 2001 sur la protection contre la violence au foyer*, qui vise à fournir une protection aux victimes de la violence (certaines dispositions portent spécifiquement sur les enfants);

f) *La loi de 2001 sur le Corps des cadets*, qui prévoit la mise en place d'un Corps de cadets, lequel a été effectivement créé et vise à inculquer le sens de la discipline et du civisme à ses membres qui sont pour la plupart des élèves;

g) *Les amendements au règlement SRO 42/2003 sur la sécurité sociale*, qui portent de 200 à 500 dollars des Caraïbes orientales l'allocation de maternité versée par la sécurité sociale, sont applicables rétroactivement à partir de juillet 1996 et prévoient en outre l'octroi d'une pension à chaque enfant en cas de naissance multiple. La Dominique collabore avec d'autres îles de l'Organisation des États des Caraïbes orientales à de nouvelles réformes dans le domaine du droit de la famille et de la violence au foyer. Le processus de réforme entrepris est très vaste mais vise certains domaines concernant les enfants, dont l'entretien, la garde, le droit de visite et la violence au foyer. Sont également visés le statut, les droits et la protection de l'enfant. On s'attend également à ce que le processus de réforme lancé par l'Organisation débouche sur des recommandations concernant la fourniture des services sociaux. La Dominique attend la publication du rapport de l'Organisation pour entamer les réformes.

La Convention ne peut être directement invoquée devant les tribunaux dominiquais. Toutefois, la législation est souvent appliquée à la lumière des dispositions et des principes de la Convention, comme le montrent les exemples fournis plus haut.

2. Le Gouvernement dominiquais a constitué en 1992 un Comité sur la Convention relative aux droits de l'enfant dans lequel tous les secteurs de la société sont représentés.

- Situation actuelle:* Le Comité qui compte 12 membres est actuellement opérationnel;
- Fonctions:* Tâches consultatives et de surveillance. Le Comité conseille le Gouvernement sur les questions relatives aux droits de l'enfant et surveille l'application de la Convention. Il participe également aux programmes et activités menés dans ce domaine.
- Budget annuel:* 3 500 dollars des États-Unis.
- Pouvoirs:* Le Comité a pour seule compétence de faire connaître le Comité contre la torture et son mandat.

3. Il n'existe aucun mécanisme de suivi indépendant habilité à recevoir et traiter des plaintes individuelles émanant d'enfants. De telles plaintes sont actuellement examinées par la Division de la protection sociale qui fait partie des services sociaux de l'État. Le Comité d'aide à l'enfance est un organe non gouvernemental indépendant qui défend les intérêts des enfants. Des organisations non gouvernementales telles que le Christian Children Fund et Save the Children Fund (DOMINIK SAVE) œuvrent aussi dans ce sens.

4. Il n'existe pas de système de collecte de données couvrant toutes les personnes de moins de 18 ans et tous les domaines visés par la Convention. Les différents ministères traitent des données qui relèvent de leur compétence. Par exemple, la Section des statistiques du Ministère de l'éducation s'occupe des données relatives à l'enseignement à tous les niveaux. Le Ministère de la santé est responsable des données sanitaires concernant les enfants. La Division de la protection sociale s'occupe, notamment de la lutte contre la maltraitance et de la justice pour mineurs. La Division met actuellement en place un système de gestion de l'information, l'objectif étant de recueillir des données plus complètes en vue d'aider les utilisateurs à élaborer les politiques. Le nouveau système sera pleinement opérationnel en septembre 2004.

5. Effectivement, les organismes publics coopèrent avec la société civile au sujet de questions concernant les enfants. La société civile est souvent consultée directement ou dans le cadre de sa participation aux débats publics consacrés par l'État aux questions relatives aux enfants. La plupart des organisations non gouvernementales estiment qu'il leur incombe de faire directement des observations au Gouvernement sur ces questions. Des personnes issues d'organisations non gouvernementales et de la société civile sont désignées pour siéger au sein d'organes représentant tous les secteurs de la société, notamment au Comité national sur les droits de l'enfant.

6. Des exemplaires de la Convention relative aux droits de l'enfant sont largement diffusés, aussi bien auprès des enfants qu'auprès des adultes. Les représentants des deux groupes reçoivent des exemplaires de la Convention lors des forums publics et lorsqu'ils en font la demande.

Au cours des cinq dernières années, la Dominique a engagé avec le soutien financier de l'UNICEF un vaste programme de sensibilisation du public axé sur des groupes précis. Parmi les participants aux ateliers et séminaires organisés à cet effet figurent des fonctionnaires de police et des membres de l'administration judiciaire, des enseignants et d'autres éducateurs,

des professionnels de la santé, des représentants des autorités locales, des journalistes et des parents.

7. Des efforts permanents sont fournis pour appliquer les dispositions de la Convention. La Dominique considère les questions suivantes comme des sujets prioritaires nécessitant une attention immédiate:

- a) Maltraitance des enfants/protection des enfants;
- b) Abus de drogues;
- c) Justice pour mineurs;
- d) Enregistrement des naissances;
- e) Responsabilité parentale;
- f) Adoption de nouvelles lois, réforme législative et application des lois en vigueur.

DEUXIÈME PARTIE

La langue principale en Dominique est l'anglais. Le créole, dialecte issu du français, est également utilisé mais, n'étant pas une langue structurée, il ne peut donner lieu à des traductions utilisables.

TROISIÈME PARTIE

NOUVEAUX PROJETS OU TEXTES DE LOI

1. *Loi sur l'obligation alimentaire, chapitre 35:61*, modifiée en 2001 pour assurer l'accès des pères aux enfants nés hors mariage et porter la pension alimentaire hebdomadaire de 50 à 75 dollars des Caraïbes orientales.
2. *Loi n° 11 de 1997 sur l'éducation*, modifiée de façon à prévoir une éducation préprimaire pour les enfants âgés de 0 à 5 ans (contre 3 à 5 ans auparavant).
3. *Textes réglementaires sur l'éducation préscolaire*, destinés à régir les services préscolaires.
4. *Loi n° 4 de 2002 sur l'Université d'État*: loi portant création d'un établissement d'enseignement tertiaire et régissant son fonctionnement.
5. *Loi n° 22 de 2001 sur la protection contre la violence au foyer*: loi destinée à assurer une protection aux victimes de la violence (certaines dispositions portent spécifiquement sur les enfants).
6. *Loi de 2001 sur le Corps des cadets*: loi prévoyant la mise en place d'un corps de cadets, lequel a été effectivement créé et a pour but d'inculquer le sens de la discipline et du civisme à ses membres qui sont pour la plupart des élèves.

7. *Amendements au règlement SRO 42/2003 sur la sécurité sociale*, qui portent de 200 à 500 dollars des Caraïbes orientales l'allocation de maternité versée par la sécurité sociale, sont applicables rétroactivement à partir de juillet 1996 et prévoient en outre l'octroi d'une pension à chaque enfant en cas de naissance multiple.

NOUVELLES INSTITUTIONS

Aucune nouvelle institution n'a été créée. Toutefois, un foyer destiné à héberger les enfants exposés à un danger est en passe d'être construit.

Le Gouvernement étudie en outre la possibilité d'aménager un lieu sûr pour les jeunes délinquants. La création d'un centre de formation pour enfants inadaptés et jeunes délinquants est à l'étude.

La création d'un centre d'aide juridique est envisagée. Les services prévus devraient être destinés en priorité aux jeunes délinquants.

Le Christian Children Fund met actuellement en place dans le nord-est de l'île un centre pour les enfants ayant des besoins particuliers. Cet établissement devrait fournir des services de jour ainsi que des services d'appui aux enfants et à leurs familles.

POLITIQUES MISES EN ŒUVRE RÉCEMMENT

Dans le domaine des **services de puériculture et de protection**, des procédures de gestion des cas de maltraitance à enfants sont en place. Elles définissent les mesures que doivent prendre les organismes de protection de l'enfance en cas de maltraitance. Le but est d'assurer une meilleure protection des enfants victimes de sévices, notamment des soins de réadaptation ainsi que de responsabiliser les professionnels.

D'autre part, des mesures ont été prises pour élaborer des protocoles pour les enquêtes conjointes menées par la police et les services sociaux.

En Dominique, les **services de santé** sont essentiellement administrés et financés par l'État. Une politique nationale contre le VIH/sida sera bientôt mise en œuvre. Des dispositions ont été prises pour élaborer plusieurs politiques sur les soins de santé primaire, y compris la vaccination des enfants âgés de moins de cinq ans et la lutte contre l'asthme, les maladies diarrhéiques et les infections respiratoires aiguës. Au moment de l'établissement du présent document, on ne disposait d'aucune information sur l'état d'avancement de ce processus.

Dans le **secteur éducatif**, le processus d'élaboration, d'adoption et de mise en œuvre des politiques énumérées ci-après est à différents stades.

Les politiques suivantes ont été adoptées et sont en cours d'exécution:

- ◆ Politique nationale sur la santé et l'éducation à la vie familiale;
- ◆ Politique nationale sur la technologie de l'information et de la communication dans le domaine de l'enseignement;

- ◆ Politique nationale visant à améliorer et élargir l'accès à l'enseignement secondaire afin de généraliser ce type d'enseignement.

Les politiques suivantes doivent être adoptées par le Gouvernement:

- ◆ Politique sur l'entretien des écoles;
- ◆ Politique sur les programmes scolaires nationaux;
- ◆ Politique relative à l'instruction élémentaire.

Le processus d'élaboration des politiques suivantes est à différents stades:

- ◆ Politique relative au soutien spirituel/à la santé et à la sécurité dans le système scolaire;
- ◆ Politique relative aux besoins dans le domaine de l'éducation spéciale;
- ◆ Politique visant à permettre aux élèves enceintes de poursuivre leurs études.

PROGRAMMES ET PROJETS ENTREPRIS RÉCEMMENT

Services de soins et de protection des enfants

1. Un programme d'aide juridique destiné notamment aux mineurs a été lancé.
2. Un processus de médiation judiciaire commencera prochainement.
3. Une campagne de sensibilisation à la Convention relative aux droits de l'enfant, axée notamment sur les ministres et les hauts responsables, est en cours.

Secteur éducatif

4. Un projet sur les enfants à risque est en cours d'élaboration; il inclura l'établissement de modules de formation destinés aux coordinateurs de services scolaires de soutien spirituel et l'élaboration d'une politique sur les besoins éducatifs spéciaux.
5. Un système de surveillance de la violence à l'école sera mis en place avec l'appui de l'Organisation panaméricaine de la santé.
6. Une étude globale sur la discipline à l'école sera menée avec le soutien du service de réforme de l'éducation de l'Organisation des États des Caraïbes orientales.
7. Une étude consacrée à la violence dans les écoles aux Caraïbes sera menée avec l'appui de l'UNESCO; elle facilitera l'élaboration de programmes dans ce domaine.
8. Le Ministère de l'éducation et la police lanceront une initiative visant à combattre la violence à l'école.

9. Un projet de développement de l'instruction élémentaire est en cours d'exécution. Il comprend une enquête sur les connaissances de base en arithmétique (déjà achevée) et sur l'aptitude à lire et à écrire (qui est à sa dernière phase) et l'élaboration de programmes de formation destinés aux coordonnateurs scolaires des services d'instruction élémentaire qui seront mis en œuvre en juin 2004.
10. Il sera procédé à l'enregistrement et à l'inspection de toutes les installations préscolaires, l'objectif étant d'élaborer des projets de modernisation de ces installations.

Secteur des services de santé

11. Un service de promotion de la santé sera mis en place.
12. Un programme pour la santé des adolescents axé sur les objectifs suivants sera mis en place:
 - ◆ Estime de soi
 - ◆ Négociation
 - ◆ Santé génésique
 - ◆ Aptitude à faire face aux situations difficiles
 - ◆ Prise de décisions
 - ◆ Santé mentale
 - ◆ Création d'un capital santé.
13. Le programme relatif à la transmission du VIH/sida de la mère à l'enfant a été intégré dans le programme de soins de santé maternelle et infantile.

ANNEXE A

**TABLEAU 1C. RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR GROUPE D'ÂGE
ET PAR SEXE (RECENSEMENTS DE 1981, 1991 ET 2001)**

Groupe d'âge	1981			1991			2001		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
0-4 ans	4 202	3 994	8 196	3 820	3 891	7 711	3 059	3 028	6 087
5-9 ans	5 277	4 850	10 127	4 085	4 232	8 317	3 770	3 507	7 277
10-14 ans	5 595	5 488	11 083	3 695	3 416	7 111	3 395	3 452	6 847
15-19 ans	4 779	4 611	9 390	3 743	3 518	7 261	3 293	3 277	6 570
20-24 ans	3 722	3 286	7 008	3 433	3 338	6 771	2 326	2 083	4 409
25-29 ans	2 521	2 190	4 711	2 943	2 702	5 645	2 481	2 453	4 934
30-34 ans	1 764	1 755	3 519	2 461	2 239	4 700	2 753	2 703	5 456
35-39 ans	1 404	1 416	2 820	1 934	1 759	3 693	2 710	2 390	5 100
40-44 ans	1 133	1 328	2 461	1 508	1 441	2 949	2 306	2 004	4 310
45-49 ans	1 058	1 292	2 350	1 241	1 249	2 490	1 857	1 571	3 428
50-54 ans	1 051	1 311	2 362	980	1 136	2 116	1 400	1 317	2 717
55-59 ans	950	1 097	2 047	925	1 192	2 117	1 153	1 150	2 303
60-64 ans	959	1 190	2 149	967	1 130	2 097	975	1 200	2 175
65 ans et plus	2 184	3 107	5 291	2 604	3 476	6 080	3 071	3 951	7 022
Âge non précisé	155	126	281	242	166	408	0	0	0
Total	36 754	37 041	73 795	34 581	34 885	69 466	34 549	34 086	68 635

Sources: Dominique, recensement de la population des Caraïbes du Commonwealth (1980-1981, vol. III), tableau adapté du rapport de 1991 sur le recensement de la population et des logements.
Tableau: Recensement de la population et des logements en Dominique (1991), adapté du rapport de 1991 sur le recensement de la population et des logements.
Tableau: Recensement de la population et des logements en Dominique (2001).

ANNEXE B

**TABLEAU 1D. RÉPARTITION EN POURCENTAGE DE LA POPULATION
PAR GROUPE D'ÂGE ET PAR SEXE (RECENSEMENTS DE
1981, 1991 ET 2001)**

Groupe d'âge	1981 (%)			1991 (%)			2001 (%)		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
0-4 ans	5,7	5,4	11,1	5,5	5,6	11,1	4,5	4,4	8,9
5-9 ans	7,2	6,6	13,7	5,9	6,1	12	5,5	5,1	10,6
10-14 ans	7,6	7,4	15	5,3	4,9	10,2	4,9	5,0	10,0
15-19 ans	6,5	6,2	12,7	5,4	5,1	10,5	4,8	4,8	9,6
20-24 ans	5,0	4,5	9,5	4,9	4,8	9,7	3,4	3	6,4
25-29 ans	3,4	3,0	6,4	4,2	3,9	8,1	3,6	3,6	7,2
30-34 ans	2,4	2,4	4,8	3,5	3,2	6,8	4,0	3,9	7,9
35-39 ans	1,9	1,9	3,8	2,8	2,5	5,3	3,9	3,5	7,4
40-44 ans	1,5	1,8	3,3	2,2	2,1	4,2	3,4	2,9	6,3
45-49 ans	1,4	1,8	3,2	1,8	1,8	3,6	2,7	2,3	5,0
50-54 ans	1,4	1,8	3,2	1,4	1,6	3,0	2,0	1,9	4,0
55-59 ans	1,3	1,5	2,8	1,3	1,7	3,0	1,7	1,7	3,4
60-64 ans	1,3	1,6	2,9	1,4	1,6	3,0	1,4	1,7	3,2
65 ans et plus	3,0	4,2	7,2	3,7	5,0	8,8	4,5	5,8	10,2
Non précisé	0,2	0,2	0,4	0,3	0,2	0,6	0,0	0,0	0,0
Total	49,8	50,2	100	49,8	50,2	100	50,3	49,7	100

Sources: Dominique, recensement de la population des Caraïbes du Commonwealth (1980-1981, vol. III), tableau adapté du rapport de 1991 sur le recensement de la population et des logements.

Tableau: Recensement de la population et des logements en Dominique (1991), adapté du rapport de 1991 sur le recensement de la population et des logements.

Tableau: Recensement de la population et des logements en Dominique (2001).

ANNEXE C

TABLEAU 1H. RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR GROUPE D'ÂGE, PAR SEXE ET PAR APPARTENANCE ETHNIQUE (RECENSEMENT DE 2001)

Groupe d'âge	Groupe ethnique								
	Total	Africains/ Noirs	Amérindiens/ Caribéens	Antillais	Syriens/ Libanais	Blancs	Métis	Autres	Ne sait pas/pas d'indication
Hommes et femmes									
Total	68 635	59 543	2 001	96	36	535	6 082	161	181
0-4 ans	6 087	5 114	182	2	2	34	734	5	14
5-9 ans	7 277	6 284	196	2	0	24	751	5	15
10-14 ans	6 847	5 979	171	0	2	16	665	5	9
15-19 ans	6 570	5 763	180	3	0	10	591	7	16
20-24 ans	4 409	3 753	143	28	1	44	408	22	10
25-29 ans	4 934	4 216	171	19	3	90	386	37	12
30-34 ans	5 456	4 737	181	2	3	55	436	23	19
35-39 ans	5 100	4 496	137	8	3	41	383	12	20
40-44 ans	4 310	3 798	121	6	4	34	327	11	9
45-49 ans	3 428	2 957	93	10	3	38	306	8	13
50-54 ans	2 717	2 346	85	2	1	47	221	7	8
55-59 ans	2 303	1 988	85	5	3	32	179	5	6
60-64 ans	2 175	1 910	74	0	2	22	154	7	6
65-69 ans	2 241	1 995	53	3	3	18	159	4	6
70-74 ans	1 778	1 573	54	5	1	13	125	1	6
75-79 ans	1 285	1 120	30	0	4	12	116	0	3
80-84 ans	895	788	23	0	0	0	80	1	3
85 ans et plus	823	726	22	1	1	5	61	1	6
Hommes									
Total	34 549	30 110	969	51	23	279	2 930	92	95
0-4 ans	3 059	2 572	98	1	1	19	361	2	5
5-9 ans	3 770	3 242	104	1	0	16	396	3	8
10-14 ans	3 395	2 993	76	0	2	7	308	3	6
15-19 ans	3 293	2 928	79	1	0	6	270	3	6
20-24 ans	2 326	2 000	63	12	1	29	204	12	5
25-29 ans	2 481	2 115	79	10	2	47	197	22	9
30-34 ans	2 753	2 405	89	1	1	29	204	12	12

Groupe d'âge	Groupe ethnique								
	Total	Africains/ Noirs	Amérindiens/ Caribéens	Antillais	Syriens/ Libanais	Blancs	Métis	Autres	Ne sait pas/pas d'indication
35-39 ans	2 710	2 413	67	6	2	16	185	8	13
40-44 ans	2 306	2 043	63	3	4	18	163	9	3
45-49 ans	1 857	1 615	47	8	1	17	155	4	10
50-54 ans	1 400	1 214	41	0	1	23	111	6	4
55-59 ans	1 153	985	44	3	2	15	97	3	4
60-64 ans	975	865	35	0	2	9	61	2	1
65-69 ans	1 041	924	28	2	2	9	72	2	2
70-74 ans	831	738	26	2	1	7	54	0	3
75-79 ans	568	495	14	0	1	9	48	0	1
80-84 ans	347	306	11	0	0	0	28	1	1
85 ans et plus	284	257	5	1	0	3	16	0	2
Femmes									
Total	34 086	29 433	1 032	45	13	256	3 152	69	86
0-4 ans	3 028	2 542	84	1	1	15	373	3	9
5-9 ans	3 507	3 042	92	1	0	8	355	2	7
10-14 ans	3 452	2 986	95	0	0	9	357	2	3
15-19 ans	3 277	2 835	101	2	0	4	321	4	10
20-24 ans	2 083	1 753	80	16	0	15	204	10	5
25-29 ans	2 453	2 101	92	9	1	43	189	15	3
30-34 ans	2 703	2 332	92	1	2	26	232	11	7
35-39 ans	2 390	2 083	70	2	1	25	198	4	7
40-44 ans	2 004	1 755	58	3	0	16	164	2	6
45-49 ans	1 571	1 342	46	2	2	21	151	4	3
50-54 ans	1 317	1 132	44	2	0	24	110	1	4
55-59 ans	1 150	1 003	41	2	1	17	82	2	2
60-64 ans	1 200	1 045	39	0	0	13	93	5	5
65-69 ans	1 200	1 071	25	1	1	9	87	2	4
70-74 ans	947	835	28	3	0	6	71	1	3
75-79 ans	717	625	16	0	3	3	68	0	2
80-84 ans	548	482	12	0	0	0	52	0	2
85 ans et plus	539	469	17	0	1	2	45	1	4

Source: Recensement de la population et des logements en Dominique, 2001.

ANNEXE D

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

DÉPENSES RÉCURRENTES EN DOLLARS DES CARAÏBES ORIENTALES

	Exercice		
	2001/2002	2002/2003	2003/2004
Dépenses récurrentes pour l'enseignement secondaire	7 542 437	7 934 386	7 548 125
Pourcentage des dépenses récurrentes totales de l'État	3,38	3,65	3,29
Pourcentage du PIB	1,04	1,15	1,07
Dépenses récurrentes pour l'enseignement primaire	19 150 323	18 711 124	17 254 517
Pourcentage des dépenses récurrentes totales de l'État	8,6	8,6	7,5
Pourcentage du PIB	2,6	2,7	2,4
Dépenses récurrentes pour l'enseignement tertiaire	2 977 994	2 513 844	3 597 830
Pourcentage des dépenses récurrentes totales de l'État	1,3	1,2	1,6
Pourcentage du PIB			
Dépenses récurrentes pour l'enseignement préprimaire	2 260	10 000	71 413
Pourcentage des dépenses récurrentes totales de l'État	0,0010	0,0046	0,0311
Pourcentage du PIB	0,000	0,001	0,010
Dépenses récurrentes totales du Ministère de l'éducation, des sports et de la jeunesse	42 965 595	42 631 280	43 166 982
Pourcentage du PIB	5,9	6,2	6,1
Dépenses récurrentes totales de l'État	223 342 296,38	217 126 832,66	229 709 360
PIB nominal (millions de dollars)	723,025	692,515	708,405

ANNEXE E

MINISTÈRE DE LA SANTÉ

DÉPENSES RÉCURRENTES EN DOLLARS DES CARAÏBES ORIENTALES

	2001/2002	2002/2003	2003/2004
Soins de santé primaire			
Niveau central	537 992	542 203	523 631
Roseau	1 803 670	1 652 735	1 583 921
Portsmouth	1 735 519	1 847 398	1 775 000
Marigot	1 300 505	1 189 357	1 237 826
Grand Bay	723 491	680 486	682 506
La Plaine	602 001	599 428	612 900
Castle Bruce	622 500	488 590	532 371
St. Joseph	594 969	485 762	574 258
Services dentaires	428 819	415 585	459 605
Total	8 349 466	7 901 544	7 982 018
Dépenses récurrentes totales du Ministère de la santé	32 314 880	30 871 999	31 079 781
Dépenses récurrentes totales de l'État	223 342 296	217 126 833	229 709 360
PIB nominal (en millions de dollars)	723,03	692,52	708,41
Dépenses totales de soins de santé primaire			
Pourcentage des dépenses récurrentes totales	3,74	3,64	3,47
Pourcentage du PIB	1,15	1,14	1,13

ANNEXE F

**DÉPENSES DE L'ÉTAT DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION
DE L'ENFANCE (EN DOLLARS DES CARAÏBES ORIENTALES)**

Subventions et contributions provenant d'organisations non gouvernementales	2001/2002	2002/2003	2003/2004
Operation Youth Quake	126 751	126 751	126 751
Alpha Centre	23 400	23 400	23 400
Dominica Nursery Committee	4 000	4 000	4 000
Dominica Save the Children's Fund	3 600	3 600	3 600
Organismes publics			
Service de lutte contre la maltraitance des enfants, Division de la protection sociale	40 000	40 000	40 000
Programme de placement familial, Division de la protection sociale	256 100	256 100	256 100
Total	453 851	453 851	453 851
Dépenses récurrentes totales du Ministère du développement communautaire et de la femme	10 746 293	10 441 555	11 262 708
Dépenses récurrentes totales de l'État	223 342 296	217 126 833	229 709 360
Dépenses consacrées aux services de protection de l'enfance			
Pourcentage des dépenses récurrentes totales du Ministère	4,2	4,3	4,0
Pourcentage des dépenses récurrentes totales de l'État	0,20	0,21	0,20

ANNEXE G

**TABLEAU 4A. RÉPARTITION DE LA POPULATION HANDICAPÉE
PAR GROUPE D'ÂGE, SEXE ET TYPE DE HANDICAP
(RECENSEMENT DE 2001)**

Groupe d'âge	Type de handicap									
	Vue	Ouïe	Parole	Mobilité	Mouvements corporels	Manipulation d'objets	Apprentissage	Comportement	Autres	Non spécifié
Hommes et femmes										
Total	773	320	475	1 131	435	136	249	556	191	34
0-4 ans	3	4	8	11	4	4	3	5	5	2
5-9 ans	15	17	49	28	9	3	29	28	6	6
10-14 ans	15	25	49	18	11	6	35	22	7	2
15-19 ans	16	28	39	17	10	6	25	26	12	0
20-24 ans	11	13	42	20	12	6	22	30	18	2
25-29 ans	13	22	44	24	11	4	27	53	21	4
30-34 ans	13	25	49	37	18	5	23	48	13	2
35-39 ans	11	14	35	34	8	3	21	66	12	1
40-44 ans	14	10	24	40	13	8	16	58	13	1
45-49 ans	28	15	21	39	18	4	10	40	10	3
50-54 ans	28	4	17	51	14	9	4	22	10	1
55-59 ans	41	9	12	51	25	5	7	29	12	3
60-64 ans	45	8	15	64	33	9	3	19	10	0
65-69 ans	72	11	16	110	33	13	1	24	7	3
70-74 ans	91	15	7	149	50	15	4	29	12	1
75-79 ans	90	25	20	133	48	8	2	16	2	2
80-84 ans	106	26	9	138	48	10	4	22	8	1
85 ans et plus	161	49	19	167	70	18	13	19	13	0
Hommes										
Total	347	161	279	507	190	76	149	343	103	20
0-4 ans	2	3	5	5	2	3	2	4	4	0
5-9 ans	11	8	33	19	6	2	16	18	4	3
10-14 ans	4	16	35	5	5	1	23	13	4	1
15-19 ans	4	13	20	9	1	1	12	19	7	0
20-24 ans	6	8	33	17	10	5	20	26	12	2
25-29 ans	7	7	24	15	4	4	14	33	12	3
30-34 ans	6	14	29	25	11	5	15	32	6	0
35-39 ans	8	8	20	19	4	2	14	44	5	0
40-44 ans	6	6	13	25	8	5	9	34	8	1
45-49 ans	19	8	11	22	11	2	7	33	5	3
50-54 ans	9	2	8	28	12	6	2	13	5	0
55-59 ans	19	6	9	24	14	2	5	19	7	3
60-64 ans	18	4	8	28	16	4	1	11	5	0
65-69 ans	39	4	6	54	14	9	0	11	3	1
70-74 ans	42	9	5	70	22	8	3	13	6	1
75-79 ans	51	16	12	51	22	6	0	6	0	2
80-84 ans	44	10	3	47	13	4	1	10	5	0
85 ans et plus	52	19	5	44	15	7	5	4	5	0

Groupe d'âge	Type de handicap									
	Vue	Ouïe	Parole	Mobilité	Mouvements corporels	Manipulation d'objets	Apprentissage	Comportement	Autres	Non spécifié
Femmes										
Total	426	159	196	624	245	60	100	213	88	14
0-4 ans	1	1	3	6	2	1	1	1	1	2
5-9 ans	4	9	16	9	3	1	13	10	2	3
10-14 ans	11	9	14	13	6	5	12	9	3	1
15-19 ans	12	15	19	8	9	5	13	7	5	0
20-24 ans	5	5	9	3	2	1	2	4	6	0
25-29 ans	6	15	20	9	7	0	13	20	9	1
30-34 ans	7	11	20	12	7	0	8	16	7	2
35-39 ans	3	6	15	15	4	1	7	22	7	1
40-44 ans	8	4	11	15	5	3	7	24	5	0
45-49 ans	9	7	10	17	7	2	3	7	5	0
50-54 ans	19	2	9	23	2	3	2	9	5	1
55-59 ans	22	3	3	27	11	3	2	10	5	0
60-64 ans	27	4	7	36	17	5	2	8	5	0
65-69 ans	33	7	10	56	19	4	1	13	4	2
70-74 ans	49	6	2	79	28	7	1	16	6	0
75-79 ans	39	9	8	82	26	2	2	10	2	0
80-84 ans	62	16	6	91	35	6	3	12	3	1
85 ans et plus	109	30	14	123	55	11	8	15	8	0

Source: Recensement de la population et des logements en Dominique, 2001.

ANNEXE H

Nombre d'élèves inscrits (2001/2002)			2002/2003												
			Redoublements			Taux			Abandons			Taux			
			G	F	Total	G	F	Total	G	F	Total	G	F	Total	
1	902	819	1 721	115	63	178	12,7	7,7	10,3	11	8	19	1,2	1,0	1,1
2	636	758	1 394	93	72	165	14,6	9,5	11,8	12	5	17	1,9	0,7	1,2
3	571	772	1 343	48	29	77	8,4	3,8	5,7	10	25	35	1,8	3,2	2,6
4	520	765	1 285	44	54	98	8,5	7,1	7,6	14	26	40	2,7	3,4	3,1

Nombre d'élèves inscrits (2000/2001)			2001/2002												
			Redoublements			Taux			Abandons			Taux			
			G	F	Total	G	F	Total	G	F	Total	G	F	Total	
1	770	781	1 551	236	94	330	30,6	12,0	21,3	11	1	12	1,43	0,13	0,8
2	663	777	1 440	117	65	182	17,6	8,4	12,6	16	11	27	2,41	1,42	1,9
3	598	757	1 355	72	80	152	12,0	10,6	11,2	16	11	27	2,68	1,45	2,0
4	536	683	1 219	90	69	159	16,8	10,1	13,0	16	21	37	2,99	3,07	3,0

ANNEXE I

INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISES (2001-2003)

Maladies	2001						2002						2003					
	5-9 ans		10-14 ans		15-19 ans		5-9 ans		10-14 ans		15-19 ans		5-9 ans		10-14 ans		15-19 ans	
	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F
Infection gonococique	0	0	2	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	2
Vaginose: cellules indicatrices	0	0	0	0	0	3	0	1	0	0	0	9	0	2	0	3	0	18
Vaginose: monilose	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	15	0	0	0	1	0	11
Vaginose: trichomonas	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	2	0	0	0	0	0	0	1
Papilloma virus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5

Groupe d'âge	VIH					
	2001		2002		2003	
	G	F	G	F	G	F
Moins d'un an	0	10	0	0	0	0
1-4 ans	1	0	0	0	0	0
5-14 ans	1	0	0	0	0	0
15-19 ans	0	0	0	1	0	0

SIDA: aucun cas entre 2001 et 2003.
 Décès: aucun décès entre 2001 et 2003.

Groupe d'âge	Nombre de naissances		
	2001	2002	2003
Moins de 15 ans	8	4	6
15-19 ans	171	160	168
Total	1 233	1 095	1 090

ANNEXE J

Type d'infraction	2001							2002							2003									
		12	13	14	15	16	17	17 +	12	13	14	15	16	17	17 +	10	11	12	13	14	15	16	17	17 +
Violence	G	0	0	1	2	1	1	9	0	0	1	1	0	3	6	0	0	2	0	0	1	5	4	7
	F	0	0	1	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	2	0	0	0
Vol	G	0	0	0	1	0	0	4	2	1	2	4	0	3	5	0	1	1	5	4	3	2	0	7
	F	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	2	1	1	0
Cambriolage	G	1	0	3	1	3	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	2	2	0	0	0
	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Jet d'objets	G	0	0	0	0	1	0	2	0	0	1	0	2	0	4	0	1	0	0	1	5	0	0	1
	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dommages intentionnels	G	0	0	0	0	2	0	2	0	0	1	0	1	1	8	1	0	0	0	1	0	3	1	3
	F	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0
Utilisation d'armes offensives	G	0	0	0	1	0	2	0	0	0	0	2	2	0	0	0	0	0	0	2	2	1	4	1
	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
Possession de crack/cocaïne	G	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Intimidation	G	0	1	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Blessures	G	0	0	1	0	0	1	2	0	0	1	1	0	1	1	0	0	0	1	1	1	2	5	3
	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	2	0	0
Possession de cannabis	G	0	0	0	1	0	1	5	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1
	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résistance à l'arrestation	G	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attentat à la pudeur	G	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	2	0	1	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0
	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Relations sexuelles illégales	G	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0
	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Désordre sur la voie publique	G	0	0	1	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
